

ARRÊTÉ du MAIRE

COMMUNE d'AYGUEMORTE-LES-GRAVES

*Madame TALABOT Martine,
Maire de la commune d'Ayguemorte-les-Graves,*

Le maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 101-1 et suivants, L. 132-3, L. 151-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants ;

Vu la délibération N°25/22 du conseil municipal en date du 09 Juillet 2025 décidant de prescrire la révision allégée du plan local d'urbanisme ;

Vu le débat du conseil municipal en date du 09 juillet 2025 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;

Vu la tenue de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées en date du 22/06/2026 ;

Vu la décision n° E26000086 /33 en date du 25/08/2026 du président du tribunal administratif de Bordeaux désignant Monsieur VIGNACQ Christian en qualité de commissaire-enquêteur et Madame FABRE Véronique en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, chargés de conduire l'enquête publique relative à la révision allégée N°2 du PLU de la commune d'Ayguemorte-Les-Graves ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête et notifiées aux personnes publiques associées dans les conditions définies à l'article L. 153-16 du code de l'urbanisme ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision allégée N°2 du PLU de la commune d'Ayguemorte-Les-Graves pour une durée de 15 jours consécutifs, à compter du 05/10/2026 jusqu'au 19/10/2026 inclus.

ARTICLE 2 :

Au terme de cette enquête, le conseil municipal approuvera le projet de révision allégée N°2 du PLU arrêté, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et conclusions du commissaire enquêteur.

ARTICLE 3 :

Afin de conduire l'enquête publique, le Président du tribunal administratif de Bordeaux a désigné Monsieur VIGNACQ Christian en qualité de commissaire-enquêteur et Madame FABRE Véronique en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

ARTICLE 4 :

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, toute personne pourra :

- demander des informations sur le projet ;
- obtenir, sur sa demande et à ses frais au format papier, communication du dossier mis à l'enquête publique auprès de la commune d'Ayguemorte-Les-Graves.

ARTICLE 5 :

Le dossier complet du projet de révision du PLU et les pièces qui l'accompagnent (y compris tous les avis émis – personnes publiques associées, l'autorité environnementale, CDPENAF, CNPF,...), seront mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

<https://www.ayguemortelesgraves.fr/services/habitat-et-logement/urbanisme/>

Le dossier en format papier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé préalablement à l'ouverture de l'enquête publique par Monsieur VIGNACQ Christian commissaire-enquêteur, seront déposés en mairie d'Ayguemorte-Les-Graves et mis à la disposition du public durant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir le :

Lundi, mercredi : de 14h15 à 16h30

Mardi, jeudi : de 14h15 à 18h30

Vendredi : de 14h15 à 17h00

Chacun pourra ainsi prendre connaissance du dossier de révision allégée et consigner ses observations, soit :

- sur le registre d'enquête ;
- Adressées par écrit à Monsieur le commissaire-enquêteur en mairie d'Ayguemorte-Les-Graves 20 avenue du général De Gaulle 33640 Ayguemorte-les-Graves ;
- Par courrier électronique, avec la mention en objet « courrier à l'attention du commissaire- enquêteur pour le projet de révision allégée N°2 du PLU d'Ayguemorte-Les-Graves », à l'adresse e-mail suivante : contact@ayguemortelesgraves.fr

Les observations recueillies seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

ARTICLE 6 :

Ce projet de révision allégée du PLU a fait l'objet d'une étude au « cas par cas ».

Les informations relatives à l'environnement se trouvent dans le rapport de présentation du dossier du projet de révision allégée du plan local d'urbanisme et sont consultables selon les mêmes dispositions que pour l'ensemble du dossier (article 5).

ARTICLE 7 :

Le commissaire-enquêteur recevra le public dans les locaux de la mairie d'Ayguemorte-Les-Graves aux jours et heures suivants :

- 05/10/2026 de 14 heures 15 à 16 heures 30.
- 13/10/2026 de 14 heures 15 à 18 heures 30
- 19/10/2026 de 14 heures 15 à 16 heures 30

ARTICLE 8 :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché notamment au siège de la commune 20 avenue du général de Gaulle et sur tous les emplacements prévus habituellement sur le territoire pour l'information du public et à proximité des lieux concernés par le projet de révision du PLU, 15 jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. Il respectera l'arrêté du 9 septembre 2021 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R 123-46-1 du code de l'environnement, à savoir :

« Les affiches mentionnées au III de l'article R 123-11 mesurent au moins 42 x 59,4 cm (format A2). Elles comportent le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune. »

Cet avis au public sera également consultable sur le site internet de la commune :

<https://www.ayguemortelesgraves.fr/services/habitat-et-logement/urbanisme/>

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête publique, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

ARTICLE 9 :

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre déposé en mairie sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui.

Le commissaire-enquêteur dressera dans les 8 jours après clôture de l'enquête, un procès-verbal de synthèse des observations et le remettra à Madame le maire, responsable du projet.

Madame le maire disposera de 15 jours à date de la remise de ce procès-verbal pour produire les

observations éventuelles de la commune.

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai de trente (30) jours à compter de la fin de l'enquête, soit au plus tard le 19/11/2026 pour transmettre à Madame le maire le dossier d'enquête, accompagné du ou des registres et pièces annexées avec son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions et avis motivés. Un délai pourra être accordé au commissaire-enquêteur, sur sa demande motivée.

Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du tribunal administratif.

ARTICLE 10 :

A partir de la remise du rapport et des conclusions, le public pourra les consulter en mairie d'Ayguemorte-Les-Graves durant les heures d'ouverture, à savoir le :

Lundi, mercredi : de 14h15 à 16h30

Mardi, jeudi : de 14h15 à 18h30

Vendredi : de 14h15 à 17h00

Madame le maire publiera le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sur *le site internet de la commune* et le tiendra à la disposition du public pendant un an à partir de la clôture de l'enquête publique.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera adressée au service d'urbanisme de la préfecture du département de la Gironde où le public pourra les consulter pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 11 :

Monsieur VIGNACQ Christian commissaire-enquêteur, et Madame le maire d'Ayguemorte-Les-Graves sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 12 :

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète de la Gironde ;
- Monsieur le Président du tribunal administratif de Bordeaux ;
- Monsieur le commissaire-enquêteur.

Fait à Ayguemorte-Les-Graves le 16 septembre 2026

Le Maire

Martine TALABOT

